



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

entreprises

Question écrite n° 61769

Texte de la question

A l'heure où les visites d'entreprises séduisent de dix à quinze millions de personnes par an, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre délégué au tourisme de lui préciser ses intentions quant à la fixation d'un cadre juridique permettant à cette activité de se développer et donc de créer des emplois dans ce secteur d'activité.

Texte de la réponse

Le succès du tourisme de découverte économique se confirme. L'enquête réalisée en 2003 sur 2 800 sites a pu montrer que les entreprises ont attiré plus de 6,2 millions de visiteurs tandis que les musées/sites scientifiques en accueillaient 7,2 millions. Les chiffres mettent également en évidence l'impact économique de cette filière touristique. En effet, les visites sont payantes dans 33 % des entreprises et dans 82 % des musées-patrimoines/sites scientifiques dont les ventes en boutiques post visites représentent 30 % du chiffre d'affaires. Toutes les régions de France bénéficient de cet engouement du grand public dont les visites se répartissent tout au long de l'année pour deux tiers des sites. Il apparaît également que le développement de cette filière est conforté par une démarche qualité qui a été mise en place par l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI), en liaison avec la direction du tourisme. L'objectif poursuivi est d'attribuer un label « Destination d'entreprise » pour une durée de trois ans aux structures qui répondent à un certain nombre de critères. Ce dispositif est actuellement expérimenté en Languedoc-Roussillon, en Normandie et en Pays de la Loire. Le ministre délégué au tourisme souhaite accompagner le développement du tourisme de découverte économique par son intégration dans le Plan qualité France et fédérer ainsi l'ensemble des démarches qualité, identifiées comme telles, autour d'une marque nationale. Son logo a été dévoilé le 1er décembre 2004 lors des Assises nationales du tourisme. Les résultats attendus à moyen terme (2006-2007) permettraient à près de 15 000 entreprises d'arborer ce logo et de bénéficier d'un plan de communication et de promotion qui sera assuré par Maison de la France, tant en France que sur le marché international.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61769

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mars 2005, page 3185

Réponse publiée le : 17 mai 2005, page 5200